

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 236 Subvention à l'association SESAME (7e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association SESAME ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission et Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée dans le cadre du soutien municipal aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes handicapées à l'association SESAME 5, rue Maurice de la Sizeranne 75007 Paris au titre des ses activités en 2012. X03619 2012_04125 20510

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.